

## **Putsch ou tentative de putsch Constitutionnel au Congo – Brazzaville**

Par

**Xavier KITSIMBOU**  
**Politologue**

Depuis un certain temps, l'hypothèse de la révision de la constitution de 2002 pour favoriser et permettre une énième candidature du président de la république en 2016, est au centre de toutes les supputations et des débats dans des milieux autorisés aussi bien au Congo qu'à l'étranger. Si juridiquement, la constitution de 2002 ne permet pas sa révision pour maintenir et faciliter la candidature du président sortant, il reste que 2016 se veut une année charnière qui permettra enfin de tester et juger la capacité et la maturité des hommes politiques congolais quant au respect des normes qu'ils établissent. Une façon aussi de prouver à l'opinion africaine sinon internationale le niveau et le degré de démocratie prônée à hue et à dia par le pouvoir.

L'expérience des 50 dernières années ne milite pas dans cette direction car le Congo n'a jamais été au rendez-vous de son histoire. En effet, en 1963, alors que la constitution prévoyait les mécanismes pour assurer la vacance du pouvoir né du départ de Youlou, un aménagement a été effectué en dehors du cadre constitutionnel. Alphonse Massamba Débat a été imposé à la tête du pays au mépris des dispositions de la constitution de mars 1961 qui prévoyaient les mécanismes d'alternance en cas de vacance du pouvoir née de la démission du président Abbé Fulgence Youlou.

En 1968, l'alternance après la chute du président Alphonse Massamba Débat a également été effectuée en dehors des normes constitutionnelles en place ;

La mort du président Marien NGouabi en 1977 sous le règne du parti unique a aussi donné une fois de plus l'occasion aux dignitaires du parti marxiste-léniniste de ne pas respecter même les statuts du parti qui organisaient la vacance du pouvoir autour du numéro 2 du parti congolais du travail (PCT). Tout le règne du PCT a toujours été caractérisé par le non-respect des textes en vigueur. De la mort du président Marien Ngouabi jusqu'au 5 février 1979, le pouvoir s'est organisé dans la même cadence.

Si l'élection du président Pascal Lissouba s'est déroulée dans une période particulière de la vie politique congolaise, l'alternance après 1997 n'a pas échappé à cette logique extra constitutionnelle qui a toujours caractérisé le Congo.

A la veille de la fin du mandat de Pascal Lissouba en juin 1997, un conflit armé éclate entre les partisans du pouvoir et ceux de son adversaire Denis Sassou Nguesso, l'intervention de l'armée angolaise en octobre 1997 fait basculer le conflit en faveur de Denis Sassou Nguesso. La fuite du président au pouvoir pose le sempiternel problème de la vacance du pouvoir. La encore, la constitution de 1992 prévoyait une période d'intérim avant organisation des

nouvelles élections. *Manu militari*, Denis Sassou Nguesso s'est autoproclamé président de la république.

La lecture de la vie politique au Congo depuis 1961 laisse apparaître une récurrence des putschs constitutionnels. Le schéma qui a toujours été la constance du Congo sinon le mode opératoire peut se résumer de la manière suivante :

- Une agitation politique avec des conséquences socio-ethniques parfois inouïe précède l'échéance du renouvellement du mandat présidentiel.
- S'ensuit une agitation qui donne l'occasion à une situation de remise en cause des textes en vigueur pour aménager un « régime sur mesure ».
- Enfin, une situation de panique institutionnelle qui entraîne l'abrogation de la constitution, la mise en place d'un Acte Fondamental ou constitution transitoire puis une élection pour légitimer cet état de fait, tel a été le schéma<sup>1</sup> de 1963 jusqu'en 1997 et qui se profile en 2016.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'au Congo, excepté le président en exercice, aucun autre président n'est arrivé au terme de son mandat<sup>2</sup>. Sous un autre registre, on peut aussi dire qu'à part les élections de 1992 avec la victoire de Pascal Lissouba, le Congo n'a jamais connu une alternance démocratique et pacifique entre un président gagnant et un président perdant par la voie des urnes.

A tout bien prendre, le coup d'Etat s'est toujours inscrit dans la mentalité politique au Congo malgré la multitude des textes adoptés. En 53 ans d'indépendance, le Congo a connu, 6 présidents de la république, 5 coups d'Etat, plus de 7 constitutions en plus d'une foulditude des actes fondamentaux ou constitutions provisoires. La conquête, reconquête et conservation du pouvoir restent donc le nerf de la guerre dans ce petit pays de moins de 4.500.000 âmes, victime de ses hommes politiques. Ce qui nous permet de conclure quoiqu'il en soit que le problème du Congo ce sont des congolais, ses élites, sa classe politique mais les expériences politiques ont toujours montré qu'on ne peut pas impunément et éternellement bâillonné un peuple<sup>3</sup> qui, souverain, reste le seul détenteur du pouvoir.

Il y a lieu aussi de souligner que si le président Paul Biya a su en 2008 modifier la constitution de 1996 pour permettre de briguer un énième mandat en 2009, il est désormais difficile d'aller au-delà de la volonté des peuples. En effet, les révolutions dans les pays du Maghreb ont édifié les peuples et montrer à la communauté internationale en général et africaine en particulier leur volonté et détermination de pouvoir prendre en main leur propre destinée. De plus la donne géopolitique internationale a considérablement changé :

- La fin annoncée ou supposée de la France – Afrique qui a pendant longtemps soutenu les dictatures en Afrique avec l'arrivée de François Hollande au pouvoir en France ;

---

<sup>1</sup> - En 1963 avec la chute de Youlou ; en 1969 avec la chute de Massamba Débat ; en 1977 avec la mort de Marien Ngouabi ; En 1979 avec la chute de Yhombi Opango et en enfin en 1997 avec la guerre civile qui a mis fin au mandat du président Pascal Lissouba.

<sup>2</sup> Les présidents Youlou en 1963, Massamba Débat en 1969, Yhombi en 1979 et Pascal Lissouba en 1997 ont été chassés du pouvoir en plein exercice de leur mandat sinon obligé de démissionner. Le président Marien Ngouabi a été abattu en 1977.

<sup>3</sup> - Les différentes révolutions politiques au Maghreb encore appelé le printemps arabe en sont une illustration.

- la vitesse de l'information avec des réseaux sociaux et les NTIC ;
- l'élection de Barack Obama aux USA qui a pris parti en faveur des peuples ;
- La forte capacité de nuisance de la société civile, des associations & ONG qui de plus en plus alertent les opinions sur les violations constitutionnelles dans les Etats ;
- La sensibilité regardante de la communauté internationale au respect des constitutions sont autant de paramètres qui doivent être prises en compte avant toute tentative de remettre en cause l'ordre constitutionnel établi.

Il devient de plus en plus difficile de faire et défaire un texte constitutionnel pour des considérations personnelles au mépris des aspirations du peuple. Le président centrafricain François Bozizé en a appris à ses dépens.

Dans un pays comme le Congo où toutes les conditions d'une implosion et explosion sociales sont réunies, il est risqué sinon osé d'envisager une telle perspective car la constitution de 2002 aussi imparfaite qu'elle paraît, est devenue le ciment de la cohésion sociopolitique. Sa révision pour des buts inavoués serait remettre en cause tous les acquis de la « démocratie » balbutiante chèrement acquis par le peuple congolais. La solidité d'un Etat passe par ses institutions comme a su le dire Barack OBAMA dans son discours au Ghana. L'Afrique n'a pas besoin des pères de la nation, des bâtisseurs infatigables, des grands timoniers, des hommes de masse. Le développement de l'Afrique en général et du Congo en particulier passera par la mise en place des institutions solides qui puissent exister et survivre au-delà des hommes. Ces institutions ne peuvent être que le fruit d'un ordre constitutionnel impersonnel et stable qui ne peut être « torturé » au gré de la volonté d'une fraction du peuple au mépris de la volonté générale exprimée lors d'un référendum populaire libre et transparent.